

Le 22 novembre 2021

Le secrétaire départemental
Les représentants FO en charge des questions de direction

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : GDDE

Monsieur le directeur académique,

Vous le savez, notre syndicat, après avoir participé à un Groupe Départemental des Directeurs d'École en visioconférence le mardi 1^{er} décembre 2020, a pris ses responsabilités, en décidant de ne plus y participer. Ces GDDE n'existent encore que dans peu de départements. A l'initiative du Ministère ils n'ont pour seul intérêt que de donner l'illusion d'un dialogue social en invitant des directeurs à réfléchir sur le changement de leur statut dans la droite ligne des dispositions de la loi Rilhac, du Grenelle de l'Education et des expérimentations annoncées à Marseille.

Force Ouvrière demande le retrait de cette loi qui transforme les missions des directeurs d'écoles pour les placer, de fait, en position de supérieurs hiérarchiques. Elle induit une augmentation des missions, des responsabilités des directeurs pour en faire des managers d'école, délégataires de l'autorité académique avec la délégation de compétence et l'autorité fonctionnelle. Cette loi ne répond en rien aux revendications des personnels : **elle est dangereuse pour les directeurs, dangereuse pour l'ensemble des enseignants, dangereuse pour l'École Publique.**

Nous rappelons que ces GDDE n'ont aucune légitimité. Y sont invités en parfaite opacité, des directrices et directeurs censés être les porte-voix de leurs collègues alors qu'ils ne peuvent exprimer que leur propre sentiment, et encore, dans des conditions qui interrogent sur leur liberté d'expression. Vous constaterez que nombre d'entre eux désertent aujourd'hui ces GDDE. Laisser croire à une consultation des personnels dans ce cadre est un mensonge, un effet d'annonce, permettant surtout d'éviter d'avoir à répondre aux véritables revendications. Ces GDDE s'inscrivent parfaitement dans la continuité de la disparition des instances paritaires du fait de la loi Dussopt qui a déjà fait disparaître les CAPD et prévoit la fusion des instances CTSD et CHSCT. Toutes les réunions des GDDE qui se sont tenues jusqu'à présent ont confirmé nos craintes.

Nous n'acceptons pas que des Directeurs d'École choisis arbitrairement servent, malgré eux, de caution à une prétendue écoute des agents concernés par le Ministère qui pourra ensuite clamer haut et fort que des propositions ont été construites avec le personnel, alors que la loi Rilhac est déjà adoptée. Sachez que nous sommes

déterminés à la mettre en échec, et c'est en ce sens que nous continuerons de ne pas cautionner ce que nous considérons être une mascarade.

Par ce courrier, nous vous rappelons également que le ministre, depuis son arrivée, a :

- imposé la rédaction des PAI aux directeurs ;
- multiplié les demandes d'enquêtes chronophages et autres demandes inutiles ;
- profité de la crise du COVID pour faire exploser les tâches inutiles dévolues aux directeurs comme l'élaboration incessantes de protocoles, l'organisation des tests salivaires programmés en dépit du bon sens, répondre aux demandes de la CPAM, et cerise sur le gâteau l'exigence de rédiger un plan de continuité des apprentissages extrêmement chronophage.

Précisons que le ministre :

- salue la loi Rilhac qui va imposer aux directeurs une « délégation de compétences de l'autorité académique » afin de leur attribuer des tâches jusqu'à présent dévolues aux inspecteurs ;
- défend l'expérimentation annoncée par le président de la République à Marseille qui entend confier aux directeurs la tâche de recruter les enseignants de l'école.

Le ministre n'œuvre donc, ni de près ni de loin, à l'amélioration des conditions de travail des directeurs ; c'est même tout le contraire.

Dans cette situation, et outre le fait que les précédents et divers groupes départementaux de directeurs ont démontré leur totale inutilité, vous comprendrez que, pour le SNUDI-FO 53, participer à un tel groupe départemental reviendrait à cautionner les mesures néfastes décidées par le ministre sur la question de la direction d'école.

En ce sens, nous vous rappelons notre exigence d'abandon de ces GDDE.

En revanche, le SNUDI-FO 53 ne manquera pas d'intervenir dans les instances régulières de représentation des personnels que sont le CTSD et le CHSCT pour faire valoir les revendications des collègues qui nous ont mandatés.

C'est pourquoi, par la présente, nous vous demandons l'organisation de réunions « direction » dans le cadre réglementaire du traitement des conditions de travail des personnels, c'est-à-dire dans le cadre du CHSCT-D.

Pour conclure, nous vous rappelons les revendications que nous avons réaffirmées dans notre dernier courrier à ce propos :

- Augmentation significative des quotités de décharge pour toutes les écoles : les annonces de la création de 600 postes consacrés à

SNUDI-FO 53

Union

Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

l'augmentation des décharges représentent une goutte d'eau ! Il en faudrait 10 fois plus.

- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs
- Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles
- Un allègement significatif et concret des tâches

Nous vous prions de recevoir Monsieur le directeur académique, l'expression de nos meilleures salutations.

Stève Gaudin



Frédéric Gayssot



Sébastien Touzé

